

EDITO

DANS CE NUMERO

1	Edito
2	Réunion CE du 21 Octobre 2003
2/3/4	Réunion DP du 21 Octobre 2003.
6/7	Notre permis de conduire, c'est sérieux (Surtout avec les nouvelles mesures gouvernementales).
8	La CFDT m'intéresse.

Réunion du CE du 21 Octobre 2003

Q : Approbation du compte rendu du PV de la réunion du CE du 23 septembre 2003.

R : Approuvé sans aucun commentaire.

Q : Point sur la PRP 2003/2004.

R : Le contrat PRP a été déposé fin juin 2003 pour les 16 personnes pouvant partir sur 2003. La STRD après avoir eu une discussion avec la direction départementale du travail et de l'emploi en août, a conclu un accord de principe sur le contrat PRP qui sera signé prochainement : Il inclura les agents partant sur 2003 et 2004 (du 1^{er} décembre 2003 au 30 novembre 2004). Un courrier a été envoyé à tout les agents partant ou pouvant partir. LES PREMIERS DEPARTS se feront au 1^{er} décembre 2003. Chaque agent sera reçu pour entretien pour savoir s'il partira avec la PRP ou en retraite anticipé(nouvelle loi).

Q : Point sur la sélection agent d'ambiance.

R : La sélection est toujours en cours et les personnes embauchées commencerait leurs formations A.M.I.S début novembre. Au vu du nombre de personnes sélectionnées , le nombre d'embauche devrait être suffisant.

Q : Prise en charge par la STRD de la taxe sur la contribution prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2003

R : Le CE n'ayant pas budgété cette taxe demandée à la STRD si elle peut la prendre en charge (1062€ par trimestre). Après échange d'idée la STRD accepte. POUR INFO le CE signale que la mutuelle augmentera ses cotisations sur 32004 d'au moins 11% (elle ne sera pas la seule, les autres mutuelles le feront d'au moins 10%).

Q : prévoir un panneau d'affichage pour la mutuelle.

R : Ok sur l'habillage du côté de la machine à café au dépôt.

Q : Date de versement de la participation des salariés.

R : La valeur s'élève à 5700€ au total (à diviser entre tout les salariés : 620 personnes) et sera versé sur le salaire de novembre. (Pour info la valeur de 2002 était de 6900€).

Q : Pour les réunions importantes prévoir une information importante.

R : Ok pour les réunions comme celles de la mutuelles, un affichage conséquent sera effectué.

Q : demande de versement de l'acompte de la prime annuelle.

R : Ok comme chaque année, il sera versé sur le salaire de novembre pour une valeur de 50 % de sa valeur brut et régulariser en décembre (versement du complément et déductions des charges).

Q : A quand le remplacement des véhicules de service AX et Espace

R : En réaffectant les nouveaux et anciens véhicules, ces mouvements seront effectifs début 2004. NOUS SERONS ATTENTIFS car il est indispensable de changer ces véhicules.

Q : Intégration du bermuda dans la nouvelle dotation.

R : La commission se réunira prochainement pour présentation de cet habillement qui sera présenté rapidement au personnel (qui votera pour tel ou tel coupe d'habits) et sera « peut-être » décidé (bermuda) en commission (7 novembre 2003). Le directeur M. Perraud n'est pas favorable quant à lui.

Q : Les salariés qui participent aux réunions de présentation du réseau sur leur temps personnel sont-ils payés ?

R : Oui 2 heures en HS

Q : Demandons la communication du plan du nouveau parking du personnel au dépôt.

R : Ok mais voir avec le CHSCT qui est l'interlocuteur principal.

Q : Demandons l'embauche définitive d'un salarié de l'atelier en CDD depuis trois dont le contrat se termine fin décembre 2003.

R : Il pourrait être embauché, mais cela sera vu en fonction de l'effectif au 1^{er} décembre 2003(PRP).

Q : demandons un état des lieux concernant la diminution inquiétante du personnel à l'atelier

R : M. Mabrouk signale que l'effectif n'a pas changé depuis trois ans car il n'y a eu aucun départ à la retraite. Il admet que le nombre d'agent de maîtrise à baissé.

La section CFDT n'est pas d'accord sur ce point et nous essaierons de le démontrer.

Q : Date et lieu de distribution des colis de fin d'année.

R : Ils seront effectif le 23 décembre 2003 de 08h30 à 21h15. la STRD est OK sur le principe de distribution dans la cabine de peinture (à voir avec le responsable de l'atelier), comme l'année dernière.

Q : Demande de rapport moral et financier ainsi que demande des subventions 2004, pour toutes les activités.

R : OK.

Q : Date et lieu de l'arbre de Noël.

R :Le 07 décembre 2003 à l'espace Tabourot de St Apollinaire à 15h00 précise, le spectacle de magie commençant et ne pouvant pas être dérangé. Demande de prêt d'un bus pour amener les jouets→OK

Q : Information sur les vacances d'hiver et inscription pour Bellevaux.

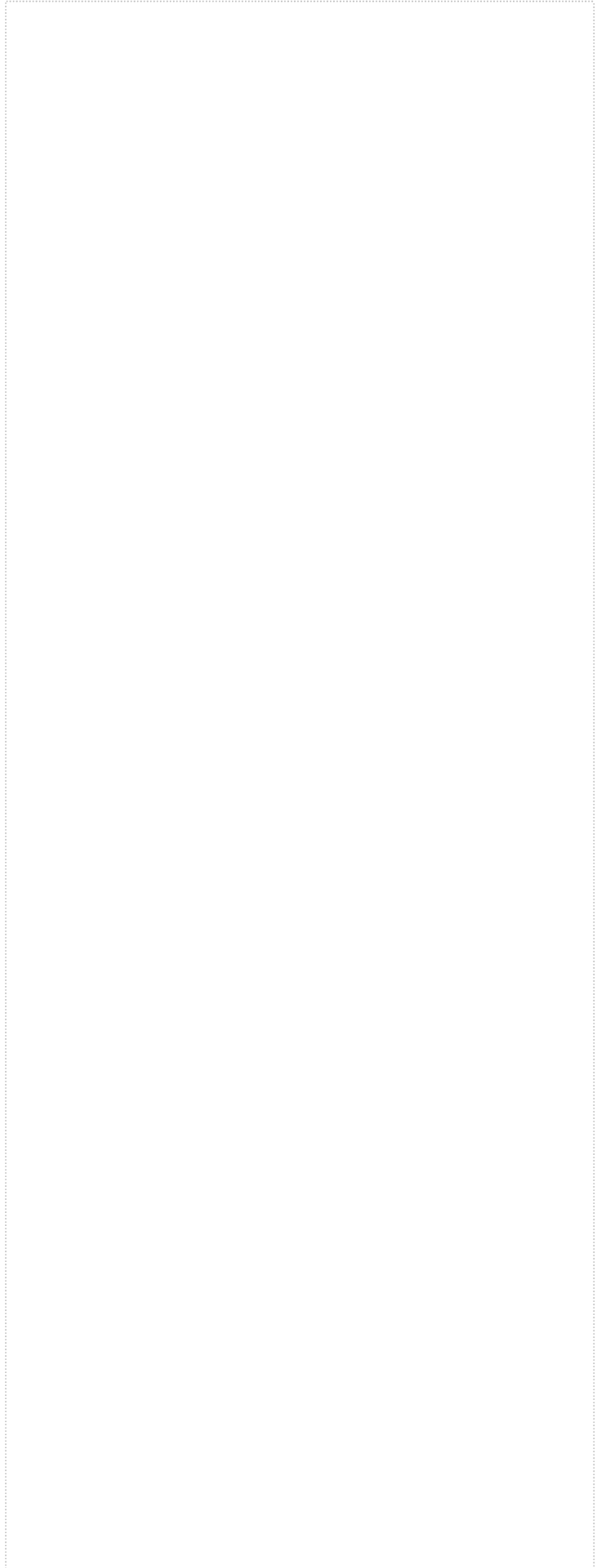
R : Pour 2004 deux week-ends de 50 personnes. Inscription à partir du 19 novembre 2003. Les locations d'hiver seront au 26 novembre 2003.

Q : Divers

R :

- ❑ Information sur le nouveau réseau pour tout le personnel le lundi 3 novembre 2003 à 20h30
- ❑ Une enquête sera demandé aux CRs sur les lignes 03/07/14 par demi-ligne afin de recalculer les types de bus les 14-17-19 novembre 2003.
- ❑ Il y aura une campagne de vaccination anti-grippale, non obligatoire et un document sera mis dans les boites à lettres pour donner les dates et souhaits de chacun.
- ❑ Il y « aurait » une remise de médaille du travail le 23 novembre 2003 (en mairie de Dijon).

Prochaines réunions CE-DP le 18 novembre à 15h30.





Les décisions gouvernementales et municipales récentes peuvent mettre en danger notre permis... et notre emploi

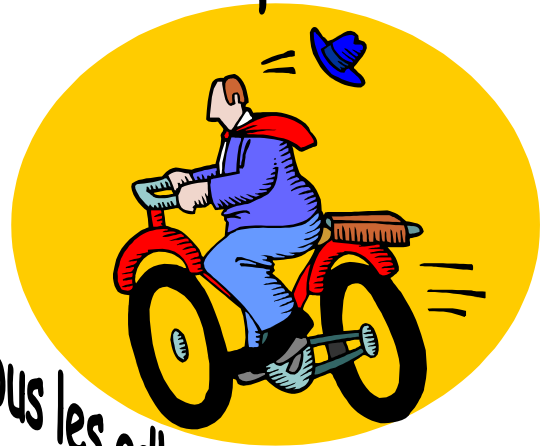
Le gouvernement a pris les mesures au 1^{er} semestre 2003 qu'il envisageait pour réduire le nombre de tués sur les routes.

1. SUPPRESSION DU PERMIS BLANC.
2. Peine alourdie pour les homicides involontaires avec circonstances aggravantes.
3. Mise en place de 100 radars automatiques en 2003. 1000 en 3 ans. *(En Soane et Loire, la préfecture a accentué ces dispositifs en mettant des radars automatiques qui prennent dans les deux sens de circulation)*
4. Amendes des 4 premières classes envoyées directement au conducteur.
5. Recours rendu difficile : obligation de payer une somme équivalente à l'amende pour contester une contravention.
6. Il a promulgué des lois sur le téléphone portable et la ceinture engendrant des retraits de 2 et 3 points sur le permis. (1^{er} avril 2003)
7. L'excès de vitesse est réprimé de manière plus forte.
8. Retrait de 6 points pour les conducteurs ayant un taux d'alcoolémie compris entre 0,5 et 0,79 g/l.

Nous sommes confrontés tous les jours en tant que professionnels de la route à des situations délicates, et nous risquons à tout moment une suspension de notre permis et de nous retrouver à vélo.



**LA SECURITE EST
L'AFFAIRE DE
TOUS.**



**(A tous les adhérents et futurs adhérents
Ne prenez pas de risques,
respectez les limitations de vitesse).**

Dans le cadre de l'adhésion à la CFDT, une assurance dite « DEFENSE PENALE » soutient l'adhérent sur deux points :

- ✓ **Une assistance Juridique** → Le SNTU-CFDT s'engage à pourvoir à ses frais à leur représentation (avocat gratuit) devant les juridictions compétentes dans le cadre de la défense du permis de conduire (sauf en cas d'infractions commises en état d'ivresse et relatives aux règles de stationnement). Les frais de justice sont pris en charge à concurrence de 50€ et le paiement des amendes est exclu.
- ✓ **Une assurance perte de salaires**→ L'assureur garantit en complément de l'assistance juridique à tout adhérent une indemnisation en cas d'incapacité temporaire à la conduite suite à une suspension ou une annulation du permis, sauf pour raisons médicales.

Cela s'applique lors d'un déplacement privé ou professionnel.



Assurez vous avec la défense pénale CFDT. Au 1er Janvier 2004, elle sera intégrée dans la cotisation, et déductible d'impôts (0,70 € par mois).

Avec la CFDT toujours plus de soutiens à l'adhérent.

- En cas de suspension du contrat de travail (ex : Prise d'un congé sans solde) versement d'une indemnité égale à 90% de la perte réelle de salaires nets imposables.
- Si vous ne subissez pas de perte de salaires du fait que vous utilisez des jours de congés légaux pendant la suspension de votre permis, **vous percevrez 25€ par jour pris dans ces conditions.**

D'autres points (Aide à la famille, Aide à la reconversion, Indemnisation stage récupération « points du permis », Agression) figurent dans le contrat. Pour plus de renseignements, contactez vos élus CFDT.

RAPPEL:

Au travers de l'adhésion, vous pouvez vous exprimer sur les revendications que nous défendons, et vous soutenez toute une équipe qui milite pour vous défendre devant la direction et obtenir des avancées sociales.

La DEFENSE PENALE est un plus réservé aux seuls adhérents.

*** La CFDT STRD m'intéresse***

NOM, Prénom :

Téléphone :..... Emel :.....

Adresse :.....

.....

.....

.....

- Je souhaite avoir des informations sur la CFDT
 Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à remettre à :

- * Mr CHAUMONOT Hervé (Agent de Maîtrise)
- * Mme ROUX Sophie (Conductrice)
- * Mr ROUSSELET Daniel (Conducteur)
- * Mr SOREZ Olivier (Agent de Maîtrise)
- * Mr CONTASSOT Pascal (Agent de Maîtrise)